



COMMUNE DE BOLBEC

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2024

L'article L 2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'exercice 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par le Conseil Municipal avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2024 a été voté le 3 avril 2024 par le conseil municipal.

Il peut être consulté sur simple demande au service Finances de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 7 février 2024. Il a été établi avec la volonté :

- De mettre en œuvre les projets du programme municipal ;
- De continuer à améliorer l'attractivité de la Ville et le cadre de vie des Bolbécais ;
- De rénover notre patrimoine bâti pour réduire les coûts de fonctionnement ;
- De contenir et maîtriser l'évolution des dépenses de fonctionnement.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

LE BUDGET PRINCIPAL

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent notamment aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, centres de loisirs, ...), aux impôts de la fiscalité directe locale, aux dotations versées par l'État, à diverses subventions.

Les recettes réelles de fonctionnement 2024 représentent 17 047 965,00 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées principalement par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires représentent 9 321 994,00 euros des dépenses de fonctionnement de la ville. **Les dépenses réelles de fonctionnement 2024 représentent 16 182 084,59 euros.**

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement auquel on additionne le résultat 2023 de la même section constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Ville à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Au budget 2024, l'autofinancement prévisionnel s'élève à 2 029 729,02 euros.

Les recettes de fonctionnement des villes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'État en constante diminution, à l'exception des deux dernières années pour la Dotation Globale de Fonctionnement.

Évolution de la Dotation Globale de Fonctionnement



Il existe trois principaux types de recettes pour une ville :

- Les impôts de la fiscalité directe locale : Taxe d'habitation et Taxes foncières (Montant perçu en 2023 : 4 951 638 euros - Montant prévisionnel en 2024 : 5 091 364 euros)
- Les dotations versées par l'État
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population :
2021 : 482 636,96 euros
2022 : 589 819,59 euros
2023 : 556 410,04 euros

b) Les dépenses de la section par chapitres :

CHAPITRES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	BP 2023	CRÉDITS GLOBALES 2023	CA 2023	BP 2024 PRÉVISION	DIFFERENCE BP 24/CA 23
011 Charges à caractère général	4 672 490 €	4 608 129 €	4 348 917 €	4 328 548 €	- 20 369 €
012 Charges de personnel	8 880 039 €	9 115 039 €	9 050 075 €	9 321 994 €	+ 271 919 €
014 Atténuations de produits	19 803 €	25 757 €	25 251 €	23 705 €	- 1 546 €
65 Autres charges de gestion courante	2 189 534 €	2 242 017 €	2 110 203 €	2 340 410 €	+ 230 207 €
66 Charges financières	189 935 €	189 935 €	178 532 €	162 428 €	- 16 104 €
67 Charges exceptionnelles	21 000 €	21 000 €	305 €	5 000 €	+ 4 695 €
Total des dépenses réelles	15 972 801 €	16 201 877 €	15 713 283 €	16 182 085 €	+ 468 802 €

Globalement, les dépenses réelles de fonctionnement enregistrent une augmentation de 1,31 % par rapport au budget primitif 2023. Ce ratio s'établit à -0,12 % lorsqu'on compare les prévisions budgétaires 2024 avec le budget global de l'exercice 2023. En effet, il est pertinent de comparer au budget global de l'année précédente compte tenu des ajustements nécessaires inscrits par décision modificative afin de tenir compte de l'augmentation des charges de personnel.

La prévision du poste des charges à caractère général est pratiquement identique aux réalisés 2023 et 2022, la volonté étant de maîtriser les dépenses courantes afin de dégager un autofinancement suffisant pour financer les investissements nécessaires à la préservation du patrimoine ainsi qu'à la réalisation des opérations prévues.

Les charges de personnel tiennent compte sur l'année complète de la revalorisation du point d'indice décidée par le gouvernement en 2023.

Les autres charges de gestion courante intègrent une augmentation de la subvention au CCAS passant de 804 800 € au budget primitif (840 063 € en budget global 2023) à 937 037 € pour 2024, afin de tenir compte de l'équilibre de ses budgets annexes du Chantier d'Insertion et de la Résidence Autonomie Le Val Fleuri.

c) Les recettes de la section par chapitres :

CHAPITRES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	BP 2023	CRÉDITS GLOBALES 2023	CA 2023	BP 2024 PRÉVISION
013 Atténuations de charges	64 000 €	64 000 €	69 104 €	65 000 €
70 Produits des services	557 165 €	558 765 €	556 410 €	574 264 €
73 Impôts et taxes comprenant :	12 298 137 €	12 371 456 €	12 495 177 €	12 319 858 €
• <i>Impôts TH & TF</i>	4 887 419 €	4 887 419 €	4 951 638 €	5 091 364 €
• <i>Attribution de compensation</i>	6 618 081 €	6 618 081 €	6 618 081 €	6 618 081 €
• <i>Dotation de solidarité</i>	192 500 €	192 594 €	192 594 €	190 000 €
• <i>Autres</i>	600 137 €	673 362 €	732 864 €	420 413 €
74 Dotations et participations	3 952 965 €	4 728 178 €	4 786 474 €	4 003 710 €
75 Autres produits de gestion courante	97 710 €	109 246 €	235 891 €	81 633 €
76 Produits financiers	3 295 €	3 295 €	3 972 €	3 500 €
77 Produits exceptionnels	0 €	91 654 €	92 543 €	0 €
Total des recettes réelles	16 973 272 €	17 926 594 €	18 239 571 €	17 047 965 €

La dotation forfaitaire 2024 est stable par rapport à 2023, inscrite à hauteur de 861 352 € contre 863 421 € l'année dernière.

La dotation de solidarité urbaine est en augmentation de 50 032 € par rapport à l'année dernière pour un prévisionnel 2024 à 959 989 €.

La commune a bénéficié d'une dotation en 2023 correspondant au « Filet de sécurité » mis en place par le Gouvernement fin 2022 pour compenser l'évolution haussière du coût de l'énergie et la revalorisation du point d'indice de 3,5 % à compter du 1^{er} juillet 2022. La dotation perçue s'est élevée à 747 475 €.

Les inscriptions budgétaires tiennent compte de la mise en œuvre de la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2023 impactant les chapitres des autres produits de gestion courante et des produits exceptionnels.

a. La fiscalité directe locale :

État 1288 M (2022 & 2023)	2022		2023		Prévisions 2024	
	Base	Taux	Base	Taux	Base	Taux
Taxe d'habitation	544 921	15,50 %	909 337	15,50 %	715 200	15,50 %
Taxe Foncière Bâtie	10 879 320	57,65 %	11 598 964	57,65 %	12 066 000	57,65 %
Taxe Foncière Non Bâtie	87 918	52,79 %	93 294	52,79 %	96 600	52,79 %
Produit fiscal avant correction	6 425 091 €		6 893 497 €		7 117 900 €	
Correction sur la TFB	-1 823 768 €		-1 950 178 €		-2 026 536 €	
Produit fiscal après correction	4 601 323 €		4 943 319 €		5 091 364 €	
					+ 148 045 €	

b. Les dotations de l'État :

DOTATIONS	BP 2023	CA 2023	BP 2024	DIFFERENCE BP 24/CA 2023
Dotation forfaitaire	863 421 €	863 376 €	861 352 €	- 2 024 €
DSU	909 957 €	910 844 €	959 989 €	+ 49 145 €
FCTVA	10 000 €	14 110 €	10 000 €	- 4 110 €
DCRTP	85 500 €	85 500 €	79 329 €	- 6 171 €
FDPTP	107 000 €	107 112 €	91 045 €	- 16 067 €
ALLOCATIONS COMPENSATRICES	1 536 629 €	1 536 629 €	1 607 413 €	+ 70 784 €
TOTAL	3 512 507 €	3 517 571 €	3 609 128 €	+ 91 557 €

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule...

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- En recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Les dépenses de la section par chapitres :

CHAPITRES	MONTANTS
Dotations, fonds divers et réserves	25 490,00
Emprunts et dettes assimilés (dont cautions 1 100 €)	1 116 645,00
Immobilisations incorporelles	16 404,00
Subventions d'équipement versées	120 547,00
Immobilisations corporelles	1 005 456,09
Immobilisations en cours	372 800,00
Opérations d'équipement - PPI	3 114 877,91
Opérations pour compte de tiers	200 000,00
TOTAL DÉPENSES RÉELLES DE L'EXERCICE	5 972 220,00 €
Déficit d'investissement 2023 reporté	763 141,49
Reports de crédits 2023	729 299,85
Amortissement des subventions	9 510,00
Opérations patrimoniales	594 082,00
TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	8 068 253,34 €

c) Les recettes de la section par chapitres :

CHAPITRES	MONTANTS
Dotations, fonds divers et réserves (dont taxe d'aménagement)	332 360,00
Subventions d'investissement (dont amendes de police)	1 535 771,00
Emprunts et dettes assimilés dont cautions (1 100 €)	1 874 359,98
Opérations pour compte de tiers	200 000,00
TOTAL RECETTES RÉELLES DE L'EXERCICE	3 942 490,98 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	1 194 138,13
Reports de crédits 2023	298 303,21
Virement de la section de fonctionnement	1 171 474,02
Amortissements et provisions	867 765,00
Opérations patrimoniales	594 082,00
TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	8 068 253,34 €

d) Les principaux projets pluriannuels de l'année 2024 sont les suivants :

- Aménagement des espaces publics de la Mairie : 1 800 000,00 € ;
- Piste BMX : 692 616,00 € ;
- Travaux de toiture – École J. Prévert : 201 198,80 € ;
- Modernisation de l'éclairage public : 174 000,00 € ;
- Friche de la fonderie du Val Ricard : 60 000,00 € ;
- Rénovation de l'école Claude Chapelle : 55 000,00 € ;
- Travaux de toiture – ABISC : 51 446,23 € ;
- Travaux de toiture – Salle Lechaptois (*Salle non louée*) : 43 616,88 € ;
- Temple - Travaux de préservation : 22 000,00 € ;
- Chapelle Sainte-Anne – Travaux de préservation : 15 000,00 €.

e) Les subventions d'investissements notifiées :

- De l'État – Fonds vert : 547 229 € - Aménagement des espaces publics de la Mairie ;
- De la Région : 769 248 € - Aménagement des espaces publics de la Mairie ;
- Du Département : 23 839 € - Vidéoprotection 2023 ;
- Du Département : 18 000 € - Rénovation des cours de Tennis au stade Tetlow ;
- Du Département : 12 862 € - Rénovation de la toiture de la salle (ABISC) ;
- Du Département : 6 833 € : - Auscultation de cavités ;
- De l'Agence de l'eau : 77 760 € - Aménagement des espaces publics de la Mairie ;
- De Caux Seine Agglo : 30 000 € - Études friche du Val Ricard.

III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

a) Récapitulation

Recettes et dépenses de fonctionnement :	18 221 323,61 €
Recettes et dépenses d'investissement :	8 068 253,34 €

Réparties comme suit :

– Dépenses :	crédits reportés N-1 :	729 299,85 €
	nouveaux crédits :	25 560 277,10 €
	TOTAL :	26 289 576,95 €

– Recettes :	crédits reportés N-1 :	298 303,21 €
	nouveaux crédits :	25 991 273,74 €
	TOTAL :	26 289 576,95 €

b) État de la dette

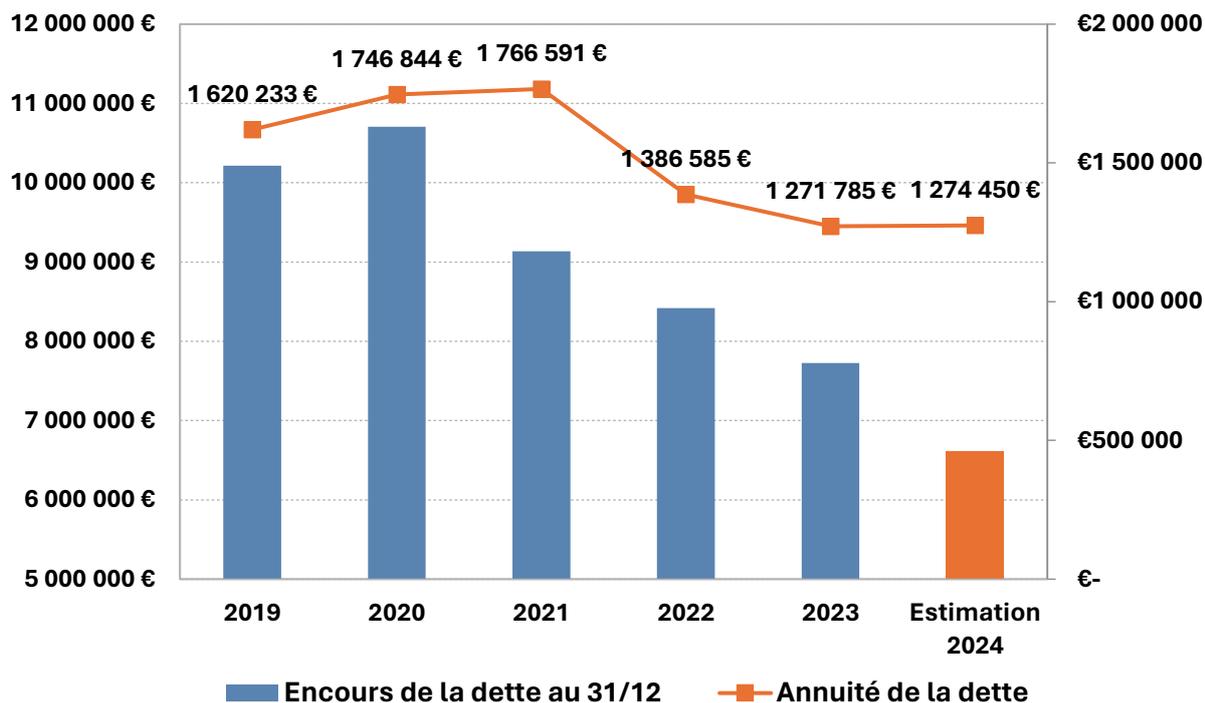
Au 1^{er} janvier 2024, la dette de la Commune de Bolbec en cours de remboursement est composée de 19 lignes d'emprunt dont 18 contractés auprès d'établissements de crédits et 1 auprès de la Caisse des Allocations Familiales.

Cet encours qui s'élève à 7 726 248 euros est décomposé ainsi :

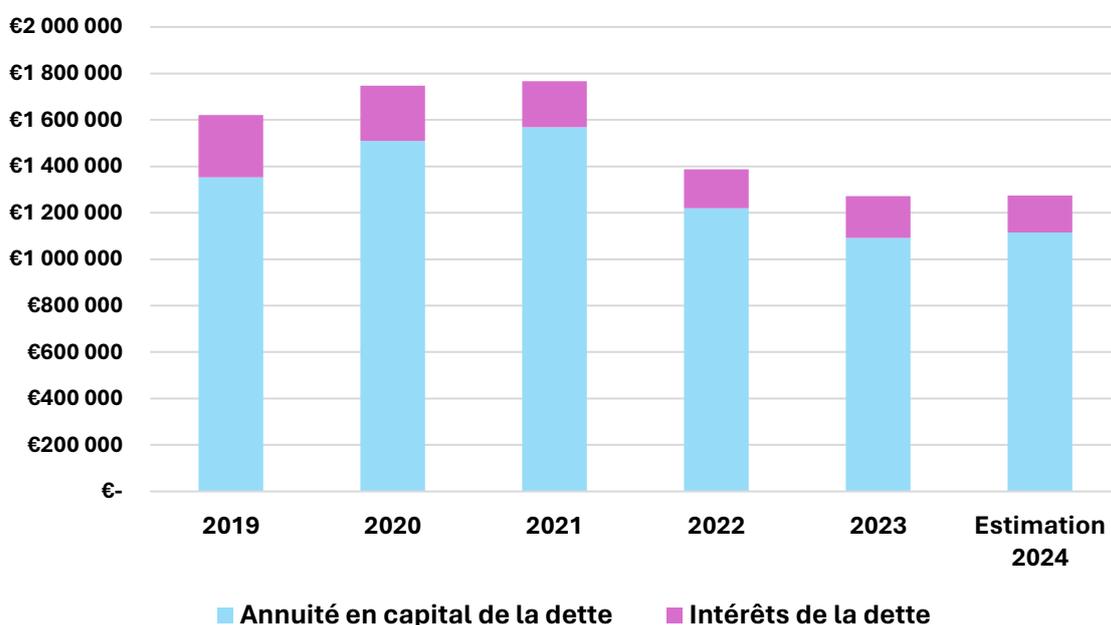
Type	Capital Restant Dû	Répartition en %
Fixe	6 508 856,24 €	84,24%
Variable	498 333,33 €	6,45%
Livret A	719 058,81 €	9,31%
ENSEMBLE DES RISQUES	7 726 248,38 €	100,00%

Depuis 2009, la charte de bonne conduite vise à classer les emprunts des collectivités selon leur risque financier en tenant compte de l'indice (de 1 à 5 – les indices de la zone euro sont considérés de risque minimum – risque 1) et de la structure des prêts (de A à E – plus la structure est dynamique, plus le produit sera considéré comme risqué).

Au 1^{er} janvier 2024, la totalité des emprunts de la Commune de Bolbec se situe selon la charte Geissler en 1A ce qui signifie qu'ils représentent un risque faible et limité pour les finances de la Ville.

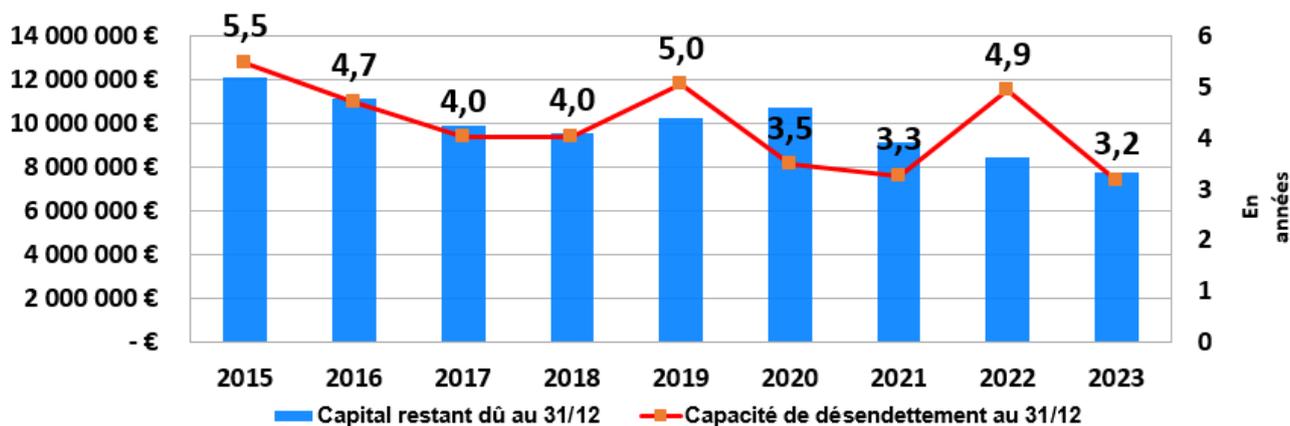


Le graphique ci-dessous permet de lire directement l'évolution du remboursement du capital et des intérêts de la dette sur la période considérée.

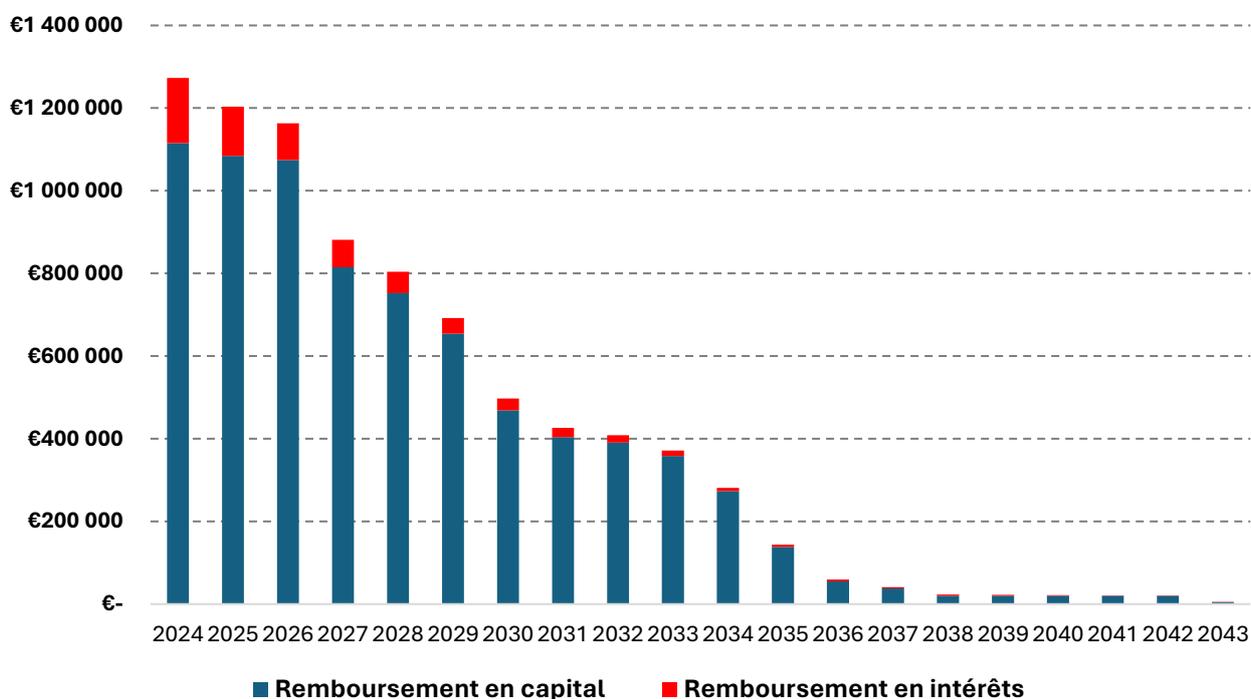


- **Le ratio de désendettement** détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser intégralement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours.

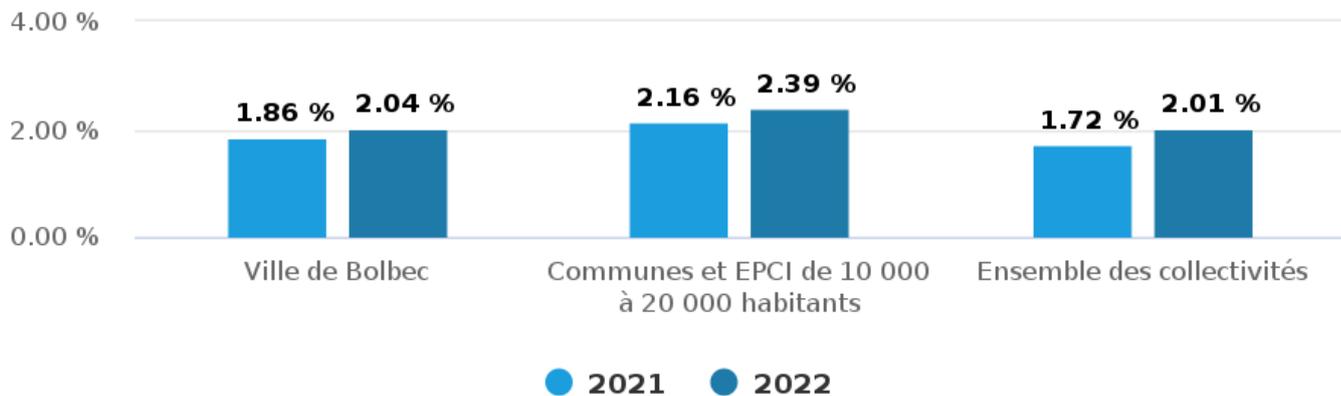
Capacité de désendettement



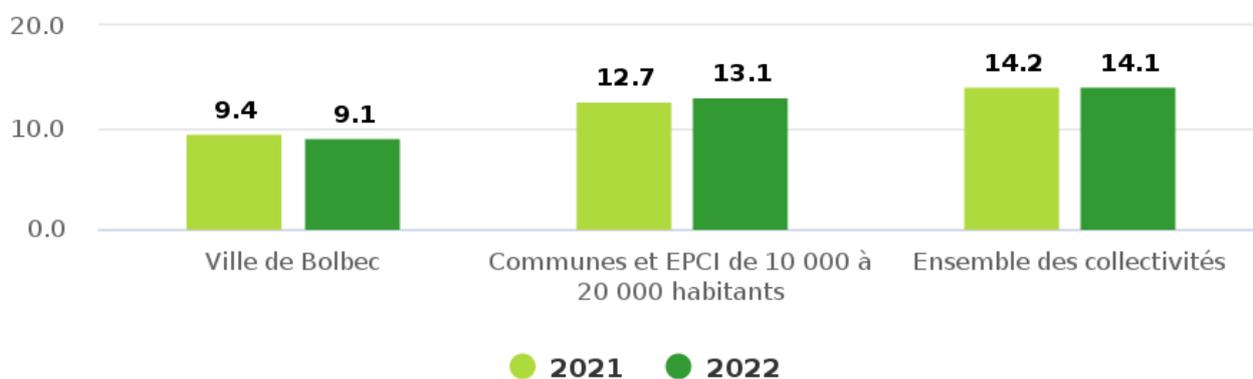
- Profil d'extinction :



- **Le taux moyen** de l'encours de la dette de la ville est inférieur à celui des communes de la strate de 10 000 à 20 000 habitants. Dans un contexte de crise, celui-ci s'est légèrement dégradé en 2022 du fait de l'évolution haussière des taux avec la réalisation d'un emprunt en décembre 2022. Toutefois, il est en deçà des taux du moment. (Calculer le taux moyen de la dette est un indicateur de performance, dans la mesure où il permet de vérifier que le coût financier est cohérent avec les niveaux du marché au moment de l'analyse).



- **La durée résiduelle moyenne** correspond au nombre d'années nécessaire au remboursement intégral de la dette.



LE BUDGET ANNEXE « LOCATIONS »

Ce budget retrace les opérations comptables liées :

- A l'exploitation du parking du Temple ;
- Aux locations de salles.

Il est principalement constitué des loyers des places de stationnement et des recettes liées aux locations de salles (réservations, vaisselle...).

Les dépenses de ce budget sont constituées principalement par des coûts de fluides, d'entretien et de remplacement de vaisselle.

Le budget primitif 2024 est voté avec la reprise des résultats de l'exercice 2023.

Les crédits inscrits en section d'investissement concernent notamment des travaux d'étanchéité et d'enrobés au parking du Temple pour un montant total de 125 000,00 €. Pour les salles, des crédits sont inscrits à hauteur de 85 000 € en prévision de travaux de toiture et un espace sécurisé pour la salle Lechaptois.

I. La section de fonctionnement

DEPENSES			RECETTES		
CHAPITRES	LIBELLE	MONTANTS	CHAPITRES	LIBELLE	MONTANTS
011	Charges à caractère général	187 178,46	75	Autres produits de gestion courante	73 300,00
65	Autres charges de gestion courante	1 500,00	002	Excédent de fonctionnement 2023	359 658,46
67	Charges exceptionnelles	2 000,00			
023	Virement à la section d'investissement	230 980,00			
042	Opérations d'ordre entre sections	11 300,00			
TOTAL		432 958,46 €	TOTAL		432 958,46 €

II. La section d'investissement

DEPENSES		RECETTES	
LIBELLES	MONTANTS	LIBELLES	MONTANTS
Emprunts et dettes assimilés	2 500,00	Emprunts et dettes assimilés	2 500,00
Immobilisations incorporelles	25 000,00	Virement du fonctionnement	230 980,00
Immobilisations corporelles	65 981,93	Opérations d'ordre entre sections	11 300,00
Immobilisations en cours	152 280,00	Excédent d'investissement 2023	981,93
Reports de crédits 2023	0,00	Reports de crédits 2023	0,00
TOTAL	245 761,93 €	TOTAL	245 761,93 €

LE BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT »

Ce budget retrace les opérations comptables liées à l'aménagement du lotissement situé route de Mirville.

Tous les travaux ont déjà été réalisés et les comptes « s'équilibreront » lorsque toutes les parcelles auront été vendues.

Aujourd'hui, il reste 4 terrains à vendre.

DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	0,00	Produits des services	73 187,89
Autres charges de gestion courante	10,00	Opérations d'ordre de transfert entre sections	61 355,28
Opérations d'ordre de transfert entre sections	61 355,28		
Déficit de fonctionnement 2023	73 177,89		
TOTAL FONCTIONNEMENT	134 543,17 €	TOTAL FONCTIONNEMENT	134 543,17 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	61 355,28	Emprunts	61 355,28
Déficit d'investissement reporté 2023	61 355,28	Opérations d'ordre de transfert entre sections	61 355,28
TOTAL INVESTISSEMENT	122 710,56€	TOTAL INVESTISSEMENT	122 710,56 €
TOTAL GENERAL	257 253,73 €	TOTAL GENERAL	257 253,73 €

Fait à Bolbec le 3 avril 2024
Le Maire,
DORÉ Christophe